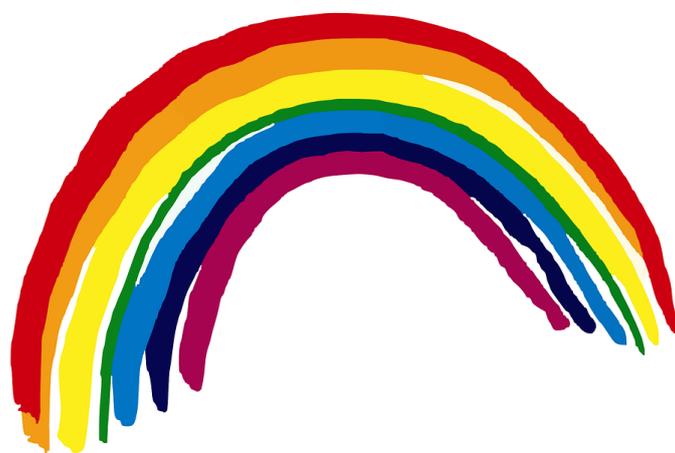


Centre de services scolaire des
Grandes-Seigneuries

École Plein-Soleil

50 rue de Toulouse
Candiac, J5R 0G6

Surveillance du midi
L'Arc-en-ciel



2024-2025

Règles de fonctionnement

Pour nous joindre

Technicienne/Responsable : Mélanie Bisson
Téléphone : 514-380-8899 # 4151 option # 2

Éducatrice classe principale : Isabelle Joly
Téléphone : 514-380-8899 # 4151 option #2

Accueil des parents : 11h21 à 12h44 514-380-8899
4151 option # 2

Adresse courriel : sdg.pleinsoleil@cssdgs.gouv.qc.ca

Direction : Mme Marie-Josée Rochette

Direction adjointe : Mme Nathalie Marcil



Horaire de la surveillance du midi

Lundi au vendredi

11h21 à 12h44



Admissibilité et inscription

- Les enfants inscrits à l'école Plein-Soleil peuvent s'inscrire à la surveillance du midi.
- Il est possible d'inscrire ou de modifier l'inscription jusqu'au 13 août 2024 et ce, pour des raisons organisationnelles.
- Pour toutes les inscriptions reçues après le 14 août 2024, le service **débutera UNIQUEMENT à partir du 9 septembre 2024.**
- Aucun début de service ne se fera le jour de la rentrée à l'école sans l'inscription dans les délais prescrits.
- Un enfant peut se voir interdire l'admission à la surveillance du midi ou en être expulsé dans les cas suivants :
 - Si l'enfant nuit au fonctionnement de son groupe;
 - Si les paiements sont en retard de plus d'un mois ou si les chèques sont sans provision.
- L'inscription est officielle lorsque la fiche d'inscription est remise et dûment complétée.
- L'enfant inscrit à la surveillance du midi y est inscrit pour toute l'année.
- Une modification d'inscription par année est acceptée.
- Si un enfant doit être retiré de la surveillance du midi en cours d'année, les parents doivent informer, par courriel, à l'adresse suivante sdg.pleinsoleil@cssdgs.gouv.qc.ca, **au moins dix jours ouvrables avant le départ de l'enfant.** La facturation sera ajustée à la date de départ de l'enfant.
- L'élève qui **fréquente la surveillance du midi a le droit au transport scolaire.**

Ouverture, fermeture et horaire

- Le calendrier de la surveillance du midi est basé sur le calendrier scolaire, soit de la première à la dernière journée de classe. Le service de garde débute la première journée de classe et se termine la dernière journée de classe.

Nous sommes fermés :

- Les congés fériés;
- Les vacances de Noël ;
- Les journées pédagogiques.

Fermetures exceptionnelles

- Si l'école est fermée le matin, la surveillance du midi est fermée.
- En cas d'intempéries ou de conditions routières dangereuses, un message sera affiché sur la page d'accueil du site web du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries au [CSSDGS | Site du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries \(gouv.qc.ca\)](http://CSSDGS | Site du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (gouv.qc.ca)), sous la rubrique « actualités ».
- Si vous téléphonez au CSSDGS, il y aura un message qui confirmera la fermeture des bureaux et des établissements.

Le fonctionnement général

En tout temps

Votre collaboration est indispensable au travail de la surveillante du midi. Si vous avez besoin de discuter avec elle, **s.v.p. prendre un rendez-vous téléphonique** au 514-380-8899 poste 4151 option #2.

Les repas du midi

- Bien identifier la boîte à lunch de votre enfant.
- Les ustensiles ne sont pas fournis par la surveillance du midi.
- Les friandises, le chocolat, les croustilles et les boissons gazeuses sont interdits.
- Le CLSC Kateri demande votre collaboration afin de **NE PAS** inclure de la nourriture contenant des noix ou des dérivés de noix dans les collations de vos enfants. Bien qu'ils soient excellents pour la santé, des enfants avec des allergies sévères fréquentent la surveillance du midi.
- Ne disposant pas de four micro-ondes pour réchauffer les repas, il faut utiliser des « thermos » ou fournir un lunch froid.
- S'il y a absence de l'enfant à l'école, le parent doit annuler le repas du traiteur avant 7h00 le jour même. Il est impossible de venir chercher le repas, et ce, même s'il n'a pas été annulé.

Traiteur

Un service de traiteur est également disponible. Veuillez s.v.p. consulter le site INTERNET de l'école pour connaître les détails relatifs à l'utilisation de ce service.

Habillement

- **Les jeux extérieurs font partie du programme de tous les jours** même lorsqu'il pleut légèrement. Votre enfant doit être habillé selon la saison. L'hiver, il est important que l'enfant soit habillé chaudement.

- S'assurer qu'il y a des espadrilles à l'école afin de pouvoir jouer au gymnase.
- Bien identifier chaque vêtement afin de les retrouver plus facilement au besoin.

Les locaux de classe

- Aucun retour dans les locaux de classe n'est permis, pour récupérer un objet (lunette, appareil dentaire, etc.) ou un livre oublié, à l'extérieur des heures de classe.

Encadrement et règlement de conflit

- Tout enfant inscrit à la surveillance du midi devra se conformer au code de vie de l'école. Un parent qui désire discuter d'un problème doit d'abord s'adresser à la responsable de la surveillance du midi au 514-380-8899 #4159. Nous vous demandons de ne pas intervenir directement auprès d'un autre enfant de la surveillance du midi ou du service de garde.
- Nous communiquerons avec le parent dont l'enfant présente une problématique au niveau du comportement et pouvant affecter le déroulement d'une journée. Si aucune amélioration de la part de l'enfant et/ou absence d'implication du parent, l'enfant pourrait se voir refuser l'accès à la surveillance du midi temporairement ou définitivement. Dans tous les cas, la suspension est décidée par la direction de l'école.

Tarifification

- Voir le document des règles financières du CSSDGS, à la fin du document.
- Des reçus d'impôt sont émis à la fin février. Pour les paiements effectués par chèque, le payeur est le signataire du chèque. Pour les paiements par Internet, le numéro de référence utilisé indique qui recevra le relevé fiscal. Ces reçus se retrouvent dans Mozaïk parents.

Facturation

- Les frais de la surveillance du midi sont chargés au début de chaque mois. Une facture est disponible sur Mozaïk.



Dans le cas d'une suspension à long terme ou d'une expulsion de la surveillance du midi, les journées payées en trop seront remboursées.

- Le paiement fait par chèque doit être libellé au nom du *Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries* ou (CSSDGS). Le nom de votre enfant doit y être inscrit.
- Le paiement peut être fait par **internet** en prenant bien soin d'inscrire le bon numéro de référence du parent payeur qui apparaît sur la facture. L'argent comptant est aussi accepté.
- Une absence pour maladie, vacances ou autre n'entraîne pas une réduction des frais. Exceptionnellement, en cas de maladie prolongée (plus de 10 jours ouvrables), l'état de compte peut être ajusté sur présentation d'un billet médical.

Santé et sécurité

Afin d'assurer la santé et la sécurité des enfants, nous demandons de respecter les règles suivantes:

- **Circulez lentement aux abords de l'école.**
- Afin que nous puissions assurer une bonne surveillance, le parent doit :
 - Venir chercher son enfant à la porte A pour la période du dîner.
 - Aucun enfant ne peut partir seul à la suite à un appel ou d'un courriel.
 - Si votre enfant doit partir avec une autre personne que ses parents, veuillez nous informer du nom de la personne qui viendra le chercher et prévenir la personne concernée que des pièces d'identité lui seront demandées.
- Seuls les médicaments avec prescription peuvent être donnés.
(Réf. loi 90 ; loi modifiant le code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de santé) Il faut compléter le formulaire prévu à cette fin. Les médicaments sur ordonnance doivent être dans leur contenant d'origine accompagnés de la prescription médicale.
- En cas de blessure ou de malaises mineurs, l'éducatrice administre les premiers soins et prend les dispositions pour vous informer **si nécessaire**.
- En cas d'une blessure ou de malaises majeurs, l'éducatrice demande les services ambulanciers et prévient les parents qui figurent sur la fiche d'inscription.
- Pour la santé de tous les enfants, le parent doit nous prévenir de tout diagnostic de pédiculose, d'allergie ou de maladie contagieuse.
- Comme nous utilisons les informations de la fiche d'inscription pour les urgences, il est important que vous nous informiez de tout changement relatif aux personnes à contacter ainsi que leur numéro de téléphone.
- Dans le cas où un ordre de la cour mentionne qu'un des deux parents n'est pas autorisé à venir chercher son enfant, vous devez fournir une copie de cet avis officiel. Sans cet avis, nous ne pouvons pas empêcher un parent de venir chercher son enfant.

Voici le déroulement du service du midi :

De 11h21 à 12h05, les enfants du préscolaire, de 1^{re} année et de la 2^e année dînent.

De 12h05 à 12h44, ces enfants vont jouer à l'extérieur.

De 11h21 à 12h10, les enfants de la 3^e année à la 6^e année s'amuse à l'extérieur.

De 12h10 à 12h44, ces enfants dînent.